



COMPTE-RENDU NON OFFICIEL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Séance ordinaire du conseil tenue par visioconférence le 2 novembre 2020.

Présents : la mairesse Lisette Maillé et les conseillers : Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Fortin, est également présente.

Les délibérations peuvent être visionnées en ligne dans le babillard électronique de la page d'accueil de notre [site Web](#).

1. L'ordre du jour a été adopté tel que présenté.
2. Les procès-verbaux de la [séance ordinaire du 5 octobre](#) et de la [séance extraordinaire du 27 octobre 2020](#) ont été adoptés tel que présentés.

4. Période de questions

La mairesse a répondu aux questions ci-après, reçues des citoyens avant la séance du conseil :

M. Gervais Dubé demande si le conseil envisage des amendements au zonage de façon à permettre les animaux de ferme (chevaux) pour des usages non agricoles dans certaines zones du territoire.

M. Jocelyn Plante :

- En référence à la séance extraordinaire du 27 octobre :
 - Où est situé le terrain?
 - À combien se chiffre l'offre d'achat?
 - Pourquoi tenir une séance extraordinaire à quelques jours de l'assemblée ordinaire?
- À combien se chiffrent les dépenses extraordinaires reliées à la COVID-19 et que compte faire la municipalité avec les 950 000 \$ reçus du gouvernement provincial?
- Demande de précisions à propos des hausses d'évaluation foncière des propriétés au lac Memphrémagog, à l'exception du chemin Dufresne. Quelle est la procédure pour demander une révision?

Mme Hélène Pâquet demande si le conseil a l'intention de revenir prochainement à la tenue d'assemblées publiques.

M. Michel Allen demande si des interventions sont prévues pour réparer le revêtement sur le chemin North, entre le lac Peasley et le lac Gilbert.

Pour connaître les réponses, vous êtes invités à visualiser [l'enregistrement de la séance, partie 1](#).

5. Administration générale

- 5.1 La date de la séance d'adoption du budget 2021 aura lieu le lundi 14 décembre 2020 à 17 h.
- 5.2 Le conseil a adopté le calendrier de ses séances ordinaires en 2021. Un avis public contenant les dates a été affiché sur les babillards et dans le site Web de la municipalité.
- 5.3 Le conseil a autorisé la commande auprès d'Infotech des formulaires de comptes de taxes et autres papeteries nécessaires à la gestion municipale en 2021, au montant de 4 206,94 \$ taxes comprises.
- 5.4 Le conseil a confirmé la participation de la municipalité à un regroupement piloté par l'Union des municipalités du Québec, pour l'achat en commun d'une assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

6. Administration financière

- 6.1 Le conseil a approuvé les comptes payés (84 295,94 \$) et à payer (556 891,70 \$).
- 6.2 La secrétaire-trésorière a déposé l'état comparatif des activités de fonctionnement au 30 septembre et les prévisions pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.
- 6.3 Le conseil a autorisé le don des lots numéro 5 384 293, 5 384 326, 5 384 806 et 5 384 847 à la Fondation pour la Conservation et la Protection Environnementale du Bassin Versant du Lac des Sittelles, à la condition qu'ils soient conservés à l'état naturel à perpétuité.
- 6.4 Le conseil a approuvé l'achat du lot 5 383 886 à des fins de réserves foncières pour des besoins futurs, en conformité à l'article 14.2 du *Code municipal du Québec*, au montant de 230 000 \$, taxes en sus. Le coût de l'achat est affecté au surplus de fonctionnement de l'exercice.
- 6.5 La municipalité a confirmé par résolution les disponibilités budgétaires pour l'achat du lot 5 383 886 afin de conclure la transaction.

7. Sécurité publique

- 7.1 Le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie a été déposé au conseil.
- 7.2 Le conseil a remercié les pompiers et premiers répondants qui ont assuré la sécurité des enfants le soir de l'Halloween; le comité des loisirs, les bénévoles et

les citoyens qui ont aménagé et animé le Parcours des frayeurs au parc Shappie Trough, ainsi que tous ceux qui ont offert des friandises aux enfants.

- 7.3 Le coût de l'entente de protection et sécurité incendie avec la municipalité de Bolton-Est a été établi à 91 585 \$ pour l'année 2021.
- 7.4 La conseillère I. Couture a déposé et présenté le Règlement n° 20-480 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux, et donné avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

Le règlement a pour objet d'incorporer les nouvelles responsabilités de la municipalité et de la SPA de l'Estrie dans le cadre du règlement provincial d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et de mettre à jour les dispositions réglementaires en matière de contrôle et de garde responsable des animaux.

- 7.5 La municipalité a appuyé la MRC de Brome-Missisquoi dans sa demande d'élargissement des types d'experts autorisés à évaluer les comportements canins dans le cadre de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son règlement d'application. Actuellement, seuls les médecins vétérinaires spécialisés peuvent le faire.

8. Voirie et transport

- 8.1 La municipalité a donné à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer et de lancer, en son nom, un appel d'offres pour l'achat en commun de produits d'abat-poussière en 2021. Ce regroupement permet de bénéficier de tarifs avantageux pour l'achat et l'épandage de chlorure de calcium.
- 8.2 L'offre de services présentée par EXP au montant de 2 300 \$, taxes en sus, a été retenue. Le mandat consiste à réaliser une étude technique en vue de la reconstruction du chemin du Rang 10.

9. Urbanisme, zonage et environnement

- 9.1 La municipalité a adhéré au programme Partenaire dans la protection du climat (PPC). Elle joint ainsi plus de 350 gouvernements municipaux issus de toutes les régions du Canada et représentant plus de 65 % de la population canadienne – engagés dans une démarche en cinq étapes visant à réduire les émissions de GES de leur collectivité. Alexandre Rose, chargé de projets et inspecteur en environnement, et Lisette Maillé, mairesse, ont été désignés pour superviser la mise en œuvre des étapes du programme et pour assurer la liaison avec les gestionnaires du PPC.
- 9.2 Le Règlement n° 20-476 sur les conditions d'émission de permis de construire n° 16-434 a été adopté, suite à une consultation publique par écrit, tenue conformément aux mesures sanitaires prévues par le gouvernement en temps de COVID-19. Aucun commentaire n'a été reçu à l'égard du règlement.

- 9.3 Le conseiller P.-E. Guilbault a déposé et présenté le Règlement d'emprunt n° 20-477 d'un montant de 145 200 \$ aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement du lac O'Malley et donné avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Le règlement a pour objet de décréter des travaux visant à contrôler le myriophylle à épis au lac O'Malley, un emprunt d'un montant maximum de 145 200 \$ pour en défrayer les coûts, et les modalités du remboursement sur cinq ans par le biais d'une taxe de secteur. Le règlement détermine également les immeubles compris dans le bassin de taxation ainsi que les modalités du calcul de la compensation.

- 9.4 Le conseiller Victor Dingman a déposé et présenté le Règlement n° 20-479 concernant l'établissement d'un programme de réhabilitation de l'environnement du lac O'Malley et donné avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Le règlement a pour objet d'améliorer la qualité de l'environnement par la mise en place de mesures de contrôle du myriophylle à épis dans le lac O'Malley.

- 9.5 Le conseil a demandé à la MRC de Memphrémagog d'intégrer au schéma d'aménagement, qui est présentement en cours de révision, les lots 5 383 872, 5 383 884, 5 664 565, 5 383 885 et 5 383 886 au périmètre urbain de la municipalité, en vue de réaliser des démarches visant à attirer de jeunes familles et de dynamiser ainsi le cœur villageois.

10. Loisirs et culture

- 10.1 Le conseil a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour son projet de sentier d'accès polyvalent reliant le stationnement du parc Chagnon-Shonyo, à l'intersection du chemin North et de la Route 112, à l'entrée du sentier du Ruisseau-des-chênes du Parc national du Mont-Orford.

11. Hygiène du milieu

- 11.1 La municipalité a accepté de conclure une entente avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi pour l'élimination de ses ordures ménagères pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

16. Levée de la séance

La séance a été levée à 19 h 30, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités.